

Rapport complémentaire du Garant

*Aménagement du système d'échangeurs de Pleyel (A86)
et de Porte de Paris (A1)
sur la commune de Saint Denis (93)*

23 Décembre 2017 – 27 Mars 2018

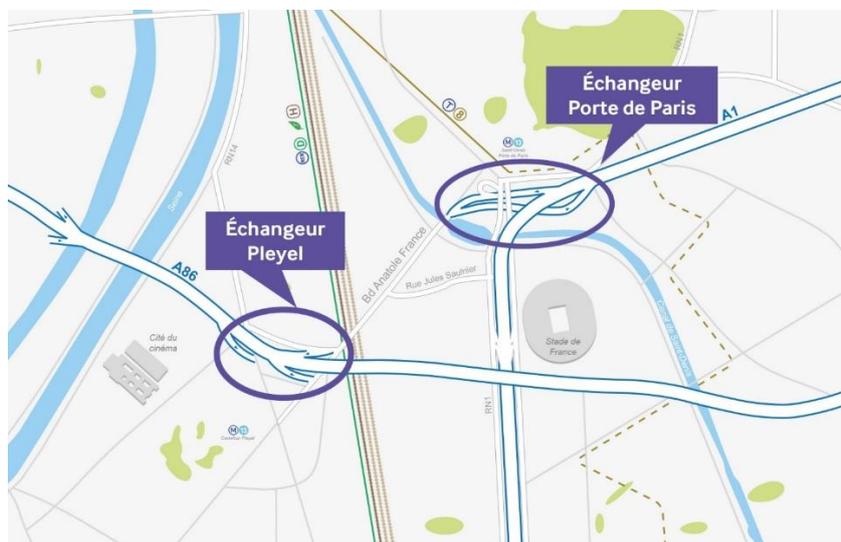
Jean-François Hélas
Garant agréé par la Commission Nationale du
Débat Public
Rapport établi le 20 Avril 2018

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET (rappel)	3
CONTEXTE DU rapport complémentaire	4
La concertation préalable	4
La concertation complémentaire	4
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION complémentaire.....	4
Les ateliers.	4
La réunion de restitution.....	5
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION	5
Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation complémentaire	5
AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION	6
Qualité de la concertation.	6
La concertation est-elle sincère ou pipée par la présence des jeux olympiques ? (bis)	7
Conclusions.	7
Recommandations au maître d'ouvrage sur les modalités d'information et de participation du public à mettre en œuvre jusqu'à l'enquête publique.....	7
Pistes d'évolution issues de la concertation.	7

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET (RAPPEL)

- **MAITRE D'OUVRAGE** : l'Etat, représenté par un maître d'ouvrage délégué, la Direction des Routes d'Île-de-France, (DiRIF), en charge de l'exploitation et de la modernisation du réseau routier national d'Île de France.
- **CONTEXTE** : La DiRIF assume la maîtrise d'ouvrage d'un projet d'aménagement du système d'échangeurs de Pleyel (sur autoroute A86) et de Porte de Paris (sur autoroute A1), les deux échangeurs étant situés sur la commune de Saint Denis (93). Dans le cadre de la préparation de la concertation préalable au titre du code de l'urbanisme, la DiRIF a souhaité s'adjoindre les services d'un garant agréé par la commission nationale du débat public, en la personne de Jean-François Hélas.
- **PLAN DE SITUATION** : le projet se situe au droit du Stade de France sur la commune de Saint-Denis (93).



- **OBJECTIFS** : le projet vise à fermer les bretelles d'accès à l'A1 au niveau de la Porte de Paris et à rétablir les différentes fonctionnalités d'échanges avec l'A86 en complétant le demi échangeur de Pleyel. Il répond au double enjeu de réduire la circulation sur le boulevard Anatole France et de permettre une poursuite du développement urbain de ce territoire en grande mutation.
- **COÛT** : entre 82 et 105 M€ selon les variantes
- **CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE** : 2024

CONTEXTE DU RAPPORT COMPLEMENTAIRE

La concertation préalable

Du 20 Novembre 2017 au 22 décembre 2017, la Direction des Routes de l'île de France a organisé une concertation préalable du projet d'aménagement du système d'échangeurs de Pleyel (sur autoroute A86) et de Porte de Paris (sur autoroute A1), les deux échangeurs étant situés sur la commune de Saint-Denis (93).

Cette concertation s'est déroulée sous l'égide d'un garant M Jean-François Hélas ; (garant agréé par la commission nationale du débat public).

La concertation complémentaire

Le rapport du garant en date du 22 janvier 2018 mentionne les engagements pris par le maître d'ouvrage et les partenaires du territoire pour réaliser au premier trimestre 2018 les études des variantes E et B prime proposées par les riverains et pour poursuivre la concertation avec les citoyens jusqu'à la restitution complète des résultats de ces études

Le présent rapport complémentaire vise à retracer les évolutions du projet et les modalités de la concertation adoptées du 23 décembre 2017 au 27 mars 2018

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION COMPLEMENTAIRE

Les ateliers.

La DiRIF a organisé deux ateliers de travail en ouvrant la porte à tous ceux qui s'intéressaient à ce projet. L'information s'est faite directement par contact mail à partir des noms et adresses identifiés lors de la phase initiale de la concertation.

Il n'y a pas eu de publicité pour ces ateliers et cela n'était effectivement pas nécessaire, au regard de la mobilisation constatée lors de la concertation préalable.

1. Le 23 janvier 2018 avec 6 représentants du collectif Pleyel et du secteur Meissonnier, l'équipe de la maîtrise d'ouvrage (5 personnes), les représentants élus et techniques de Plaine commune et du Conseil Départemental (7 personnes) et 2 personnes de la maîtrise d'œuvre. Le garant n'a pas assisté à cet atelier.
2. Le 8 mars 2018 avec 5 représentants du collectif, l'équipe de maîtrise d'ouvrage (4 personnes), les représentants élus et techniciens de Plaine Commune, 1 personne de la maîtrise d'œuvre ainsi que le garant. Le Conseil Départemental s'est excusé de ne pouvoir participer à cette réunion.

Les comptes rendus de ces 2 ateliers sont accessibles en ligne sur le site de la concertation de la DiRIF.

La réunion de restitution

Une réunion de restitution a eu lieu le 27 mars 2018 dans l'école Anatole France. Elle a fait l'objet d'une publicité par boîtage.

Cette réunion a accueilli 53 personnes. La tribune était composée de l'équipe de la maîtrise d'ouvrage, ainsi que du Président, des élus et des techniciens de Plaine commune. La garant a animé les débats. Le Conseil Départemental s'est excusé de ne pouvoir participer à cette réunion.

Le compte rendu de cette réunion de restitution est accessible en ligne sur le site de la concertation de la DiRIF.

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation complémentaire

Le maître d'ouvrage et son prestataire établissant un compte rendu détaillé de chaque réunion publique ou atelier (tous accessibles en ligne), seuls les points saillants seront abordés ici.

La variante E n'est pas fonctionnelle en trafic :

Avec quelques adaptations proposées par la DiRIF, la variante E proposée par le collectif Pleyel est acceptable en géométrie, mais les calculs de capacité de trafic montrent qu'elle prévoit des carrefours très saturés et que l'ex-RN1 ne fonctionnerait pas bien. Le Conseil Départemental n'est pas favorable à cette variante. Par ailleurs cette variante nécessiterait des acquisitions foncières délicates et se révèle peu compatible avec les autres projets de la ZAC Landy Pleyel et de la piscine olympique. Plaine commune n'est pas favorable à cette variante. Au global cette variante ne répond pas aux objectifs de la DiRIF. , n'est soutenue ni par Plaine Commune ni par le Conseil Départemental. Elle n'est pas retenue par le maître d'ouvrage.

La variante B' n'est pas viable en trafic :

Indépendamment de l'importance de la modification du plan de voirie pour tout le secteur, la variante B' également proposée par le collectif Pleyel n'est pas viable en trafic au droit du carrefour Ampère/Libération/Révolution. Cette variante ne peut pas être retenue.

Les échanges faits durant tout ce trimestre et le souci de transparence du maître d'ouvrage ainsi que son sérieux à répondre aux propositions des riverains ont conduit à ce que les décisions du maître d'ouvrage au sujet de ces variantes soient comprises et acceptées par tous.

Les variantes de base optimisées :

Certaines propositions faites par le collectif Pleyel pouvaient également concerner les variantes de base. La DiRIF a étudié ces optimisations qui visaient à éloigner les infrastructures des zones habitées en particulier dans le secteur Meissonnier et à l'Est de la rue du docteur Poiré, à regrouper les espaces verts aménageables, à réduire les dénivelés. Une variante B optimisée est proposée par la DiRIF et présentée avec une simulation 3D et des perspectives.

Le garant prend acte de l'effort entrepris par le maître d'ouvrage à ce stade des études et dans un délai contraint pour fournir des éléments de visualisation des aménagements.

La variante B optimisée jugée acceptable par le collectif Pleyel et soutenue par Plaine commune

Le collectif Pleyel prend acte de l'amélioration réelle apportée par la variante B optimisée.

M Le Président de Plaine Commune entend également apporter l'appui du territoire à cette variante moins traumatisante que la variante A'.

Un membre du collectif Pleyel a jugé que la variante B optimisée était « acceptable sous réserve » :

- Que le parc soit aménagé qualitativement
- Que la passerelle piétons soit bien maintenue dans de bonnes conditions
- Qu'une dépose des élèves de l'école Anatole France soit aménagée
- Que la participation des citoyens se poursuivent pendant tout le projet
- Et à plus grande échelle que le carrefour Pleyel s'oriente vers un statut de place, que le bruit de l'A86 soit maîtrisé au besoin par une couverture, enfin que l'autoroute soit enfouie.

Cette orientation vers la solution B optimisée n'éteint pas les inquiétudes légitimes de beaucoup de participants concernant notamment les aménagements consécutifs des autres voies de circulation. Le Conseil Départemental comme il s'y est engagé en décembre est très attendu pour accompagner avec Plaine Commune ce projet. Il s'agit de s'assurer que les modes doux auront toute leur place et que les reports de trafic générés par ce changement du réseau autoroutier ne s'accompagnent pas de perturbations préjudiciables sur le réseau départemental et local.

Enfin il est indispensable que la solution définitive intègre à l'issue des travaux le maintien de la passerelle piétons.

Les riverains comme d'ailleurs les élus de ce secteur en très profonde transformation ont à l'évidence plein de projets qui dépassent largement le cadre de cette concertation, mais il faut souligner la capacité des riverains de la rue du docteur Poiré qui savent à la fois se mobiliser techniquement et assumer les propositions qui sont faites quand elles apportent une réelle amélioration.

AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

Qualité de la concertation.

Les engagements ont été tenus: Le Maître d'ouvrage, Plaine Commune, le Conseil Départemental ont tenu leurs engagements de participer à ce trimestre d'élaboration d'une suite aux propositions des riverains.

Les études ont été menées avec rapidité, sérieux, transparence et dans un état d'esprit positif. Le souci d'une meilleure visualisation a déjà été noté. Les délais ont été respectés.

La concertation a été active et sereine : Les riverains ont su aussi écouter et partager les difficultés techniques même quand ils étaient déçus des résultats. C'est un point très encourageant pour construire la suite des projets avec ce collectif et avec tous les participants.

La concertation est-elle sincère ou pipée par la présence des Jeux Olympiques ? (bis)

Cette question déjà abondamment traitée dans le rapport initial du garant est revenue dans les débats suite aux réponses qu'aurait faites Solidéo lors d'une réunion d'information à laquelle participaient des membres du collectif Pleyel. Le garant a sollicité l'envoi de l'enregistrement correspondant et considère qu'il faut pouvoir distinguer le point de vue d'un acteur qui est légitime de celui d'un éventuel maître d'ouvrage aux pouvoirs exceptionnels. Sans élément formel le garant n'émet pas de nouvel avis sur cette question et rappelle que sa mission se prolonge jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique et qu'il sera à ce titre très soucieux du respect de la sincérité de la concertation.

CONCLUSIONS

Recommandations au maître d'ouvrage sur les modalités d'information et de participation du public à mettre en œuvre jusqu'à l'enquête publique.

La concertation préalable a été réelle, riche d'enseignements. Elle a rempli ses objectifs de construire un espace de dialogue pour accompagner le projet. Il est important de conserver cette dynamique dans la nouvelle phase de concertation continue post concertation préalable. Le garant recommande de garder le même souci de qualité de la concertation pendant toute la période conduisant jusqu'à l'enquête publique. Si le maître d'ouvrage décide de poursuivre ce projet et lorsque celui-ci aura pris sa décision, le planning de l'ensemble des études sera établi et permettra de programmer la ou les réunions d'information qui permettront à tous les participants de garder le contact avec le projet avant la phase d'enquête.

Pistes d'évolution issues de la concertation.

Ce rapport complémentaire intervient après une phase d'études supplémentaires qui a permis d'éliminer des variantes non viables, et d'optimiser les variantes de base en prenant en compte les observations et propositions des riverains. En ce sens cette phase a permis une grande clarification qui s'est accompagnée d'un appui clair du territoire (Plaine Commune et Conseil Départemental) pour une solution B optimisée qui est par ailleurs jugée acceptable sous réserve par beaucoup. Il appartient désormais au maître d'ouvrage de se prononcer sur la suite à donner en justifiant sa position et les enseignements qu'il tire de la concertation.

Si le maître d'ouvrage poursuit son projet, il devra notamment approfondir certains points comme le maintien de la passerelle ou encore sa gestion des différentes nuisances dans le cadre de l'étude d'impact. Mais il devra également veiller par une large dynamique de projet à ce que les autres maîtres d'ouvrage (Conseil Départemental et Plaine commune) puissent désormais proposer des aménagements de leur réseau susceptible de prendre en compte les principales inquiétudes exprimées lors de la concertation, en termes de report de trafic, de développement des circulations douces et d'aménagements verts.

